

Conclusions et perspectives

Dans le domaine de l'intégration linguistique des nouveaux arrivants et des migrants adultes en Italie, beaucoup de choses restent encore à faire. Pour ce faire, il faudrait, à notre avis :

au niveau législatif :

1. Élaborer de nouveaux textes législatifs ou réglementaires définissant une obligation linguistique (formation et examen) pour les nouveaux arrivants et les migrants souhaitant résider régulièrement en Italie ;

au niveau de l'offre de formation et des pratiques pédagogiques :

2. Créer des organismes de formation pouvant réunir en une seule structure l'offre actuellement proposée par le ministère de l'Éducation et par le ministère de la Solidarité sociale ;
3. Mettre en place une offre de formation dont le volume horaire, les contenus et les niveaux à atteindre soient clairs et définis, si possible, au niveau national ;
4. Assurer aux formateurs une formation en didactique des langues étrangères et, notamment, de l'italien langue étrangère (on remarque souvent, au niveau des pratiques pédagogiques des formateurs précédemment affectés aux écoles élémentaire une certaine confusion entre les modalités d'enseignement de l'italien L2 et l'italien langue maternelle aux enfants (les besoins des apprenants étrangers étant souvent estimés équivalents à ceux des écoliers) ;
5. Mettre en œuvre un système de monitorat et d'évaluation qualitative de l'offre de formation ;

en ce qui concerne la certification des compétences :

6. Élaborer un nouveau dispositif permettant d'évaluer les publics migrants.